

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-784918

163069

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8901

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Renaldi Azziz

Date de naissance : 19/02/1964

Adresse : 76 les villas d'Agadir

Tél. 0661492776

Total des frais engagés : 517,10 DHS

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Dr Ouafae GUESSOUS KRAFESS
Médecine Générale - Echographie
8, Rue Assaad Bnou Zarara - 3^e Etage
Maârif - Casablanca
Tél. : 022.98.80.71 / 061.41.17.47

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/03/23	C.1		200.000	INP : 11111111111111111111 Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale Faculté de Médecine Générale de Casablanca - Chirurgie Médecine Générale, Chirurgie Professeur Dr. Assaad Ben M'hamed - 3 ^{me} Etage Faculté de Médecine de Casablanca Casablanca Maroc Tél : 00 212 05 24 00 71 / 061 41 17 27 Signature : Dr. Assaad Ben M'hamed

EXECUTION DES ORDONNANCES

Chèque du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. ALACUT HACHIMI Meryem 39, Village Hôpital Dar Bouazza BP: 0522-29-08-03 - CASSA PHARMACIE DU ADJARRAK	27/09/23	317,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

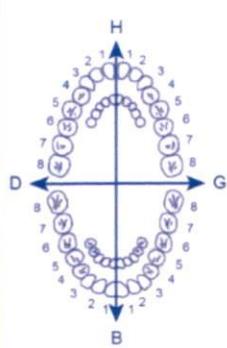
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODP

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



الدار البيضاء، في
 Pharmacie 23
 ALACUT HACHIMI Meryem
 Casablanca, le 29, Village Pilote Dar Bouazza
 Tél: 0522 29 08 03 - CASABLANCA

Aziz Choraki

22,70

① Difli:

1ca SX 3/7 x 65



126,30

② Augmentin 10

1S x 3/7 x 65



58,40

③ Solupress 20

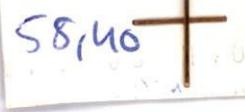
3cp dans un 1/5.1 em
 après le petit dej x 65



87,00

④ Dermofix

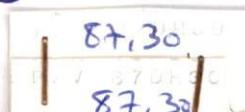
1app 



22,70

⑤ Bayutene

1app 



317,10

Ouafae GUESSOUS KRAFESS
 Médecine Générale - Echographie
 8, Rue Assaad Bnou Zarara - 3^{me} Etage
 Maârif - Casablanca
 Tel: 0522 50 71 / 061 41 17 27